Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur la

Scoulérie à feuilles marginées

Scouleria marginata

au Canada

EN VOIE DE DISPARITION
2012

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada

COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2012. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur la scoulérie à feuilles marginées (*Scouleria marginata*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xii p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

Note de production :
Le COSEPAC remercie Judith A. Harpel, qui a rédigé le sommaire du statut de l'espèce sur la scoulérie à feuilles marginées (*Scouleria marginata*) au Canada, dans le cadre d'un contrat avec Environnement Canada. La supervision et la révision ont été assurées par René Belland, coprésident du Sous-comité de spécialistes des mousses et lichens du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Téléc. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
http://www.cosepac.gc.ca

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Margined Streamside Moss *Scouleria marginata* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012.
N° de catalogue CW69-14/2-25-2012F-PDF
ISBN 978-1-100-99273-0

Papier recyclé

COSEPAC
Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – mai 2012

Nom commun
Scoulérie à feuilles marginées

Nom scientifique
Scouleria marginata

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
Cette mousse remarquable de grande taille est retrouvée juste au-dessus de la ligne des eaux, le long des petits ruisseaux de montagne. Espèce rare, endémique de l'ouest de l'Amérique du Nord, elle est connue au Canada à un seul endroit dans le sud de la Colombie-Britannique. Bien que cette espèce n'ait pas été trouvée lors de récents relevés, il se peut qu'elle soit présente dans les bassins versants avoisinants.

Répartition
Colombie-Britannique

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

COSEPAC
Sommaire du statut de l'espèce

Scouleria marginata Britt.
Scoulérie à feuilles marginées — Margined Streamside Moss
Répartition au Canada : Colombie-Britannique

Évaluation actuelle du COSEPAC

Catégorie de statut
☐ DP ☒ VD ☐ M ☐ P

Date de la dernière évaluation : novembre 2002

Justification de la désignation de la dernière évaluation : Cette mousse remarquable de grande taille est retrouvée juste au-dessus de la ligne des eaux, le long des petits ruisseaux de montagne. Espèce rare, endémique de l'ouest de l'Amérique du Nord, elle est connue au Canada à un seul endroit dans le sud de la Colombie-Britannique. Bien que cette espèce n'ait pas été trouvée lors de récents relevés, il se peut qu'elle soit présente dans les bassins versants avoisinants.

Critères appliqués à la dernière évaluation : D1

Si une version antérieure des critères a été appliquée[1], faire correspondre avec les critères actuels : sans objet.

Recommandation du Sous-comité de spécialistes

☒Aucun changement de statut ou de critères

☐Aucun changement de statut, mais critères nouveaux

Preuves (préciser le cas échéant)

Espèce sauvage	
Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables	oui ☐ non ☒

Répartition	
Changement de la zone d'occurrence	oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement de l'indice de la zone d'occupation (IZO)	oui ☐ non ☒ inc. ☐
Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées*	oui ☐ non ☒ inc. ☐
Nouvelles données importantes issues de relevés	oui ☒ non ☐

Explication :

Aucun nouveau site n'a été trouvé depuis la première récolte. Les visites faites par la suite dans la même localité n'ont pas permis de retrouver la population. Des relevés supplémentaires ont été menés dans région en 2005 et 2011 (voir tableau 1).

* Utiliser la définition de « localité » de l'UICN.

[1] D'octobre 1999 à mai 2001, le COSEPAC a employé une version antérieure des critères quantitatifs, disponible dans le site Web du COSEPAC : http://www.cosewic.gc.ca/eng/sct0/original_criteria_f.cfm

Information sur la population

Changement du nombre d'individus matures	oui ☐ non ☐ inc. ☒
Changement de la tendance de la population totale	oui ☐ non ☐ inc. ☒
Changement de la gravité de la fragmentation de la population	oui ☐ non ☐ inc. ☒
Changement de la tendance de la superficie et/ou qualité de l'habitat	oui ☐ non ☐ inc. ☒
Nouvelles données importantes issues de relevés	oui ☐ non ☐

Explication :

Aucun détail sur la population n'a été recueilli au moment de la première récolte, faite en 1977. Comme le site n'a pas été retrouvé et qu'aucun nouveau site n'a été découvert, il n'existe aucune nouvelle information.

Menaces

Changement de la nature ou de la gravité des menaces oui ☐ non ☒ inc. ☐

Explication :

Les menaces mentionnées dans le programme de rétablissement (Environnement Canada, 2008) sont les fortes crues, les perturbations dues aux animaux domestiques, les incendies de forêt, les activités récréatives et la compétition.

Protection

Changement quant à la protection effective oui ☐ non ☒

Explication :

La seule population canadienne connue se trouve sur des terres de la Couronne.

Immigration de source externe

Changement quant à l'immigration de source externe constatée oui ☐ non ☒

Explication :

L'espèce est rare dans l'État voisin, et la probabilité que cette population puisse servir de source d'immigration pour la population canadienne est négligeable.

Analyse quantitative

Changement quant à la probabilité de disparition du pays oui ☐ non ☐ inc. ☒

Détails :

Il n'existe aucune donnée permettant d'estimer la probabilité de disparition du pays.

Sommaire et autres points à examiner

En 2008, Environnement Canada a publié un programme de rétablissement de la scoulérie à feuilles marginées (Environnement Canada, 2008), où était mentionnée une série d'études devant être terminées au plus tard en 2010. Comme la population initialement découverte n'a pas été retrouvée récemment et qu'aucune autre population n'a été découverte, ces études n'ont pas été réalisées.

Les discussions menées avec les membres de l'équipe de rétablissement, énumérés ci-dessous, n'ont pas permis d'obtenir de nouveaux renseignements qui justifieraient une modification du statut de l'espèce. Mike Ryan (comm. pers., 2011) a précisé qu'il cherchait l'espèce chaque fois qu'il se trouvait dans un milieu propice, mais qu'il n'avait pas encore découvert de nouvelle population.

B. Tan (auteur de la première récolte) a précisé par courriel qu'il ne se rappelait pas du lieu exact où il avait récolté le *Scouleria marginata* en 1977. Il a également déclaré que toutes ses notes de terrain se trouvent actuellement dans un entrepôt, en Californie, et qu'il n'y a donc pas accès pour le moment.

T. McIntosh est retourné dans le secteur où la première récolte avait été faite (tableau 1; figure 1) et a effectué des relevés dans le secteur du lac Boundary et dans les environs. Il a également fait des relevés dans d'autres bassins versants longeant la route 3, au nord des bassins versants du ruisseau Boundary et de la rivière Upper Priest, située à proximité, mais il n'a trouvé que le *Scouleria aquatica*, espèce apparentée et plus commune. Un examen récent de divers spécimens de B. Tan semble indiquer que le lieu indiqué sur l'étiquette de la première récolte pourrait ne pas correspondre au lieu exact où cette récolte a été faite. En effet, selon les numéros que Tan a assignés à ses récoltes depuis cette journée-là, il serait entré dans le secteur du lac Boundary par l'ouest, où les bassins versants alimentent plutôt la rivière Priest. Comme un site du *S. marginata* a été signalé dans la partie de cette rivière se trouvant aux États-Unis, il semble probable que Tan ait récolté le *S. marginata* dans un des bassins versants se trouvant à l'ouest du lac Boundary. La rivière Priest coule vers le sud et se jette dans la rivière Pend'Oreille, en Idaho, tandis que le ruisseau Boundary coule vers l'est et se jette dans la rivière Kootenay, juste au sud de la frontière des États-Unis.

J. Harpel a consacré environ 5 heures à des relevés dans la région située à l'ouest du lac Boundary (table 1; figure 2). Elle y a récolté plusieurs spécimens de *Scouleria*, dans trois secteurs situés le long du ruisseau Monk, affluent de la rivière Upper Priest, mais tous se sont révélés appartenir à l'espèce plus commune *S. aquatica*. De plus, Harpel est retournée dans la localité de la rivière Priest, en Idaho, où R.R. Ireland avait récolté le *S. marginata* en 1963, et elle y a effectivement trouvé le *S. marginata*. Or, cette localité se trouve à seulement 58 km au sud du secteur du lac Boundary, ce qui tend à confirmer que le *S. marginata* pourrait être présent le long de parties de la rivière Priest qui se trouvent en Colombie-Britannique.

Remerciements et experts contactés

Costanzo, Brenda. Présidente de l'Équipe de rétablissement de la scoulérie à feuilles marginées et biologiste des espèces végétales en péril, Ecosystems Branch, gouvernement de la Colombie-Britannique.

Golinsk, Karen. Membre de l'Équipe de rétablissement de la scoulérie à feuilles marginées et consultante privée, Victoria (Colombie-Britannique).

McIntosh, Terry. Botaniste, membre de l'Équipe de rétablissement de la scoulérie à feuilles marginées et auteur du Programme de rétablissement de la fabronie naine.

Ryan, Mike. Membre de l'Équipe de rétablissement de la scoulérie à feuilles marginées.

Tan, Benito. National University of Singapore.

Sources de renseignements

Équipe de rétablissement des bryophytes de la Colombie-Britannique. 2007. Programme de rétablissement de la scoulérie à feuilles marginées (*Scouleria marginata*) en Colombie-Britannique. Préparé pour le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, Victoria (Colombie-Britannique), vi + 16 p.

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). 2002. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la scoulérie à feuilles marginées (*Scouleria marginata*) au Canada, Environnement Canada, Ottawa (Ontario).

Environnement Canada. 2008. Programme de rétablissement de la scoulérie à feuilles marginées (*Scouleria marginata*) au Canada, Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril,* Environnement Canada, Ottawa, 4 p. + annexe.

Tableau 1. Historique des relevés menés à l'égard de la scoulérie à feuilles marginées (*Scouleria marginata* Britt.) dans la région du lac Boundary.

Selon les spécimens déposés à l'herbier de l'Université de Colombie-Britannique et les discussions menées avec Terry McIntosh

Auteurs des relevés	Date	L'espèce a-t-elle été trouvée?	Secteur étudié
Ben Tan	8 août 1977	Oui	?
Terry McIntosh	28-29 oct. 2001	Non	À l'est du lac Boundary
Terry McIntosh avec son assistant	23-24 sept. 2005	Non	À l'est du lac Boundary
Judy Harpel	29 août 2011	Non	À l'ouest du lac Boundary

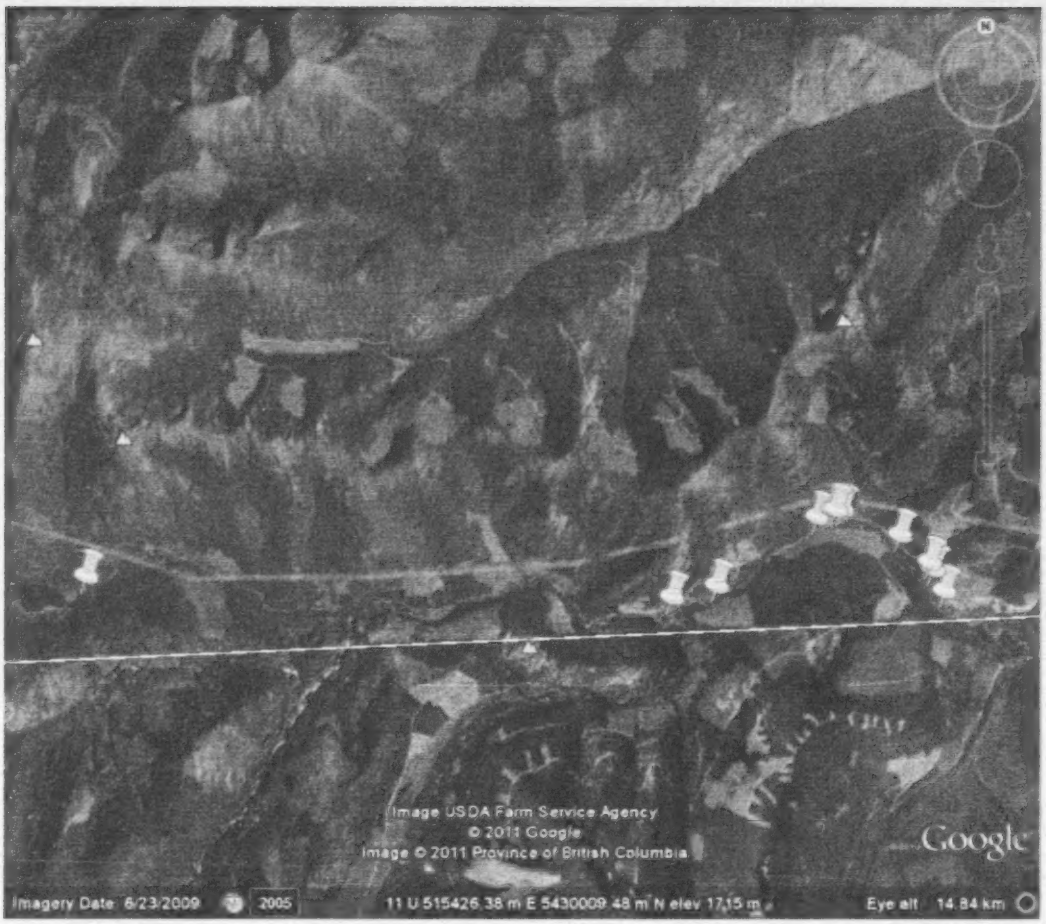

Figure 1. Carte indiquant les lieux où T. MacIntosh a récolté des spécimens en 2005, c'est-à-dire après la publication du dernier rapport de situation. Il n'a trouvé aucun spécimen de *Scouleria marginata*. Les sites d'échantillonnage de 2001 ne sont pas indiqués sur la carte (voir COSEPAC, 2001). Le lac Boundary est situé à l'ouest de la punaise jaune se trouvant le plus à gauche sur la carte.

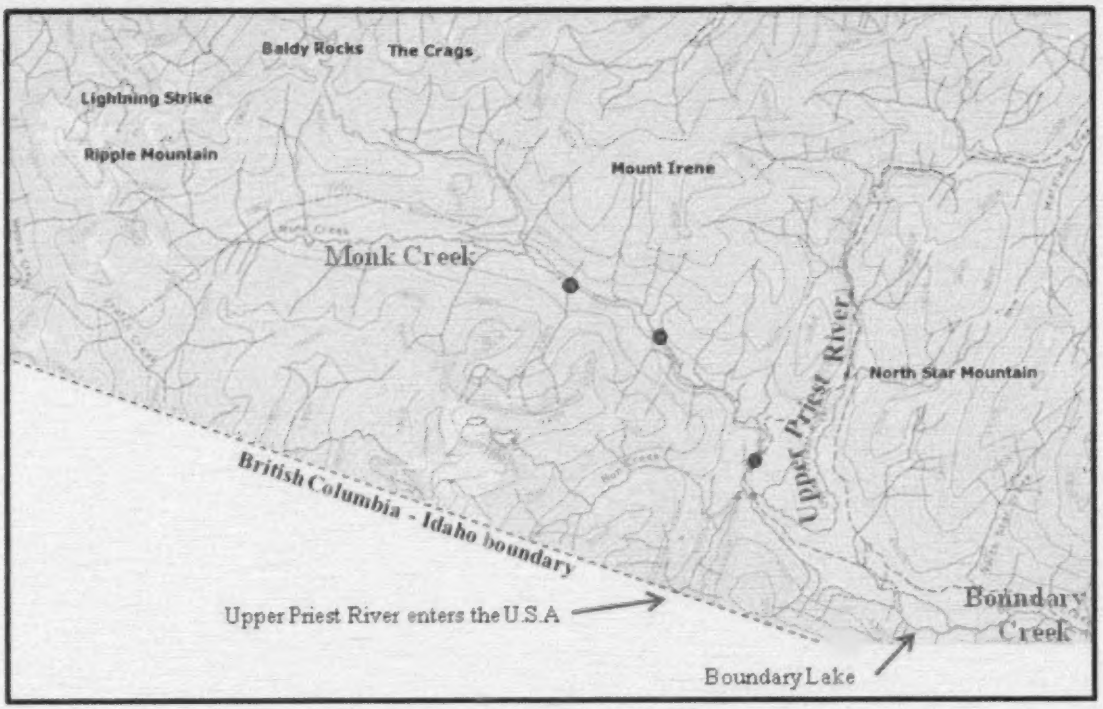

Veuillez voir la traduction française ci-dessous :

Baldy Rocks = Rochers Baldy
The Crags = Monts Crags
Lightning Strike = Mont Lightning Strike
Ripple Mountain = Mont Ripple
Mount Irene = Mont Irene
North Star Mountain = Mont North Star
Monk Creek = Ruisseau Monk
Upper Priest River = Rivière Upper Priest
Boundary Creek = Ruisseau Boundary
Boundary Lake = Lac Boundary
British Columbia – Idaho boundary = Frontière Colombie-Britannique – Idaho
Upper Priest River enters the U.S.A. = Point où la rivière Upper Priest entre aux États-Unis

Figure 2. Secteur étudié par J.A. Harpel le 29 août 2011. Les points rouges situés à l'ouest du lac Boundary représentent les lieux où elle a fait des récoltes.

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Scouleria marginata Britt.
Scoulérie à feuilles marginées — Margined Streamside Moss
Répartition au Canada : Colombie-Britannique

Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population; indiquer si une méthode d'estimation de la durée d'une génération autre que celle qui est présentée dans les lignes directrices de l'UICN [2008] est utilisée).	Nombre d'années inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	On ne sait pas.
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq années ou deux générations].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations].	Inconnu
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations].	Inconnu
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] débutant dans le passé et se terminant dans l'avenir.	Inconnu
Les causes du déclin sont-elles clairement réversibles, sont-elles comprises et ont-elles cessé?	On ne sait pas.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	On ne sait pas.

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	4 km²
Indice de la zone d'occupation (IZO) (toujours selon une grille à carrés de 2 × 2 km).	4 km²
La population totale est-elle très fragmentée?	On ne sait pas.
Nombre de localités*	1
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	On ne sait pas.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation?	On ne sait pas.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations?	On ne sait pas.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	On ne sait pas.
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue et/ou la qualité] de l'habitat?	On ne sait pas.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	On ne sait pas.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	On ne sait pas.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	On ne sait pas.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	On ne sait pas.

* Pour des précisions sur ce terme, voir les « Définitions et abréviations » du site Web du COSEPAC ainsi que le document de l'UICN (IUCN, 2010, en anglais seulement).

Nombre d'individus matures (dans chaque population)

Population	Nombre d'individus matures
Lac Boundary	Inconnu
Total	Inconnu

Analyse quantitative

La probabilité de disparition à l'état sauvage est d'au moins [20 % en 20 ans ou 5 générations, ou 10 % en 100 ans].	On ne sait pas.

Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou leur habitat)

Les menaces mentionnées dans le programme de rétablissement (fortes crues, perturbations dues aux animaux domestiques, incendies de forêt, activités récréatives et compétition) demeurent les mêmes aujourd'hui.

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada) Peu probable

Situation des populations de l'extérieur? Le *Scouleria marginata* est classé G3 (vulnérable) à l'échelle mondiale, S1 en Colombie-Britannique, S2 en Orégon ainsi que S2 et menacé (*threatened*) dans l'État de Washington.	
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Elle est peu probable.
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	On ne sait pas.
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Oui
Une immigration à partir de populations externes est-elle vraisemblable?	On ne sait pas.

Statut existant

COSEPAC :
Espèce en voie de disparition (2002, 2012).

Sources supplémentaires de renseignements : aucune.

Statut et justification de la désignation

Statut	Critère final
Espèce en voie de disparition	D1

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2002. Réexamen et confirmation du statut en mai 2012.

Justification de la désignation

Cette mousse remarquable de grande taille est retrouvée juste au-dessus de la ligne des eaux, le long des petits ruisseaux de montagne. Espèce rare, endémique de l'ouest de l'Amérique du Nord, elle est connue au Canada à un seul endroit dans le sud de la Colombie-Britannique. Bien que cette espèce n'ait pas été trouvée lors de récents relevés, il se peut qu'elle soit présente dans les bassins versants avoisinants.

Applicabilité des critères

Critère A : Sans objet. On ne dispose d'aucune donnée sur le déclin.
Critère B : Sans objet. On ne dispose d'aucune donnée sur le déclin ou la fluctuation.
Critère C : Sans objet. On ne dispose d'aucune donnée sur le déclin.
Critère D : Correspond au critère de la catégorie « en voie de disparition », D1, si on présume que l'effectif est inférieur à 250, étant donné les activités de recherches menées depuis la dernière évaluation.
Critère E : Aucune analyse quantitative n'a été faite.

HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS
(2012)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.

Environnement Canada | Environment Canada
Service canadien de la faune | Canadian Wildlife Service
Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.